

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE L'ISERE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	18

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE JAN**
N° 2026-033
Séance du 23 juin 2026

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 038-213801970-20260623-202633-DE

Date de la convocation : 18 juin 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Présents : 15 Votants : 18

L'an deux mil vingt-six le mardi 23 juin à 19 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Denis VIGOUROUX, Maire.

Présents : MM. MMES Denis VIGOUROUX ; Martine DUCHATEL ; Pascal RATON ; Bernard GUICHERD ; Olivier GROSS ; Dominique DEVILLE ; Vincent LEVEQUE ; Jessica MOREL ; Frédéric GILLE ; Chloé BANCEL ; Véronique PILIKIAN ; Mehdi BOUTRA ; Fabien LECHES ; Magali LABOUREUR ; Maud PELOSSIER.

Absents : MM. MMES. Joëlle GÉRON ; Thérèse MOLARD ; Bernard HERNANDEZ ; Nathalie ROUBA.

Pouvoirs : Madame Joëlle GÉRON a donné pouvoir à Madame Martine DUCHATEL ; Madame Thérèse MOLARD a donné pouvoir à Monsieur Pascal RATON ; Madame Nathalie ROUBA a donné pouvoir à Madame Magali LABOUREUR.

Adjointe à la secrétaire du Maire : Fatima MENIRI

A été nommé secrétaire de séance : Martine DUCHATEL

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2026 POUR TRAVAUX SYLVICOLES EN FORET COMMUNAL

Dans le cadre de la gestion durable du patrimoine forestier communal, des travaux sylvicoles doivent être réalisés sur une parcelle de peupliers d'une superficie de 4,34 hectares.

Ces travaux seront effectués par l'Office National des Forêts (ONF) et consistent en :

- Une taille de formation ;
- Un premier élagage sur 886 tiges.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 3 189,60 € HT.

Afin de réduire la charge financière supportée par la commune, des demandes de subventions ont été déposées auprès du Conseil régional et du Conseil départemental pour les montants suivants :

- Conseil Régional : 956,88 € ;
- Conseil Départemental : 956,88 €.

Le montant total des aides sollicitées est donc de 1 913,76 €, représentant 60 % du coût de l'opération.

Sous réserve de l'obtention de ces financements, le reste à charge pour la commune s'élèverait à 1 275,84 €.

Compte tenu des délais d'exécution des travaux et des impératifs de gestion de la parcelle, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser leur réalisation par l'ONF avant la notification définitive des subventions.

➤ **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES :**

- ▶ Approuve la demande de subvention sollicitée auprès du conseil régional et du conseil départemental ;
- ▶ Prend acte des montants qui seront alloués ;
- ▶ Autorise la réalisation des travaux par l'ONF avant la notification définitive des subventions ;

Signé par : DENIS VIGOUROUX
Date : 25/06/2026
Qualité : MAIRE
En charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 038-213801970-20260623-202633-DE



Ainsi fait et délibéré à Janneyrias les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme.

Le Maire,

Denis VIGOUROUX



La secrétaire de séance

Martine DUCHATEL

